

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 13 février 2023**

*Le lundi 13 février deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 27 janvier deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 6    votants : 7

**Etaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Christian FOSSOUL, Diénaba SY, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER,  
représentants le Conseil Municipal,  
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,

**Absent Excusé :**

Dominique BARNET ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL, représentant les personnes handicapées,

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**2023-10**

**Convention pour la mise en place d'un coffre-fort numérique pour les bondevillais via l'association RECONNECT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le service coffre-fort numérique proposé par RECONNECT permet la création d'un nombre illimité de compte bénéficiaires

Considérant que cette plateforme d'hébergement en ligne permet aux publics en situation de précarité de stocker et partager leurs documents de manière sécurisée,

Considérant que ce dispositif facilite l'accompagnement des structures sociales et sécurise le partage de documents,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie prend en charge pour une durée d'un an le coût de cette expérimentation pour la commune, soit 300.00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Autorise Madame la Présidente à signer cette convention pour l'année 2023-2024.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-267800328-20230215-2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception, par le préfet : 18/02/2023

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

